



CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 02/02/2022 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO
UFI : NNJM-93HS-G006-89WY
Code du produit : SDS-044-J-1.0
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax EU Limited
Fieldfisher, Suite 401, The Capel Building,
Mary's Abbey,
Dublin 7, D07 N4C6 Dublin
Ireland
T EU & GB +44 (0) 845 600 3663
MSDS@turtlewax.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : EU & GB +44 (0) 845 600 3663
Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

SODIUM LAURETH SULFATE, LAURAMINE OXIDE & MYRISTAMINE OXIDE

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non applicable

Indications de danger détectables au toucher :

Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés :

Aucun(es) dans des conditions normales.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------------|--|--------|--|
| Le sulfate de laureth de sodium | N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 | 1 – 10 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 |

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|--------|--|
| Amines, C12-14 (numéro pair) -alkyldiméthyle, N-oxydes | N° CAS: 308062-28-4 N° CE: 931-292-6 | 1 – 10 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 |
| L'acide sulfurique, les esters d'alkyle mono-c12-14, les sels de sodium | N° CAS: 85586-07-8 N° REACH: 01-2119489463-28 | 1 – 10 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 |
| Sulfonique c14-16 alkane hydroxy et c14-16 alcène; sels de sodium (= sodium c14-16 oléfinesulfonate) | N° CAS: 68439-57-6 N° CE: 270-407-8 N° REACH: 01-2119513401-57 | 1 – 10 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 |
| Cocamidopropyl betaine | N° CAS: 61789-40-0 N° CE: 263-058-8 | 1 – 10 | Eye Irrit. 2, H319 |
| Benzisothiazolinone | N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 | < 0,1 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques |
|--|--|--|
| Le sulfate de laureth de sodium | N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 | (5 ≤C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318 |
| Sulfonique c14-16 alkane hydroxy et c14-16 alcène; sels de sodium (= sodium c14-16 oléfinesulfonate) | N° CAS: 68439-57-6 N° CE: 270-407-8 N° REACH: 01-2119513401-57 | (5 ≤C < 38) Eye Irrit. 2, H319 (5 ≤C < 38) Skin Irrit. 2, H315 (38 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318 |
| Benzisothiazolinone | N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 | (0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de symptômes respiratoires: Consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation | : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. Rougeur du tissu oculaire. Sensation de brûlure. Larmes. |

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Non applicable.
Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Stopper la fuite. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Stopper la fuite. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de la portée des enfants. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.
- Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des mains:

Port de gants résistants aux produits chimiques.

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Lire l'étiquette avant utilisation. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : rose. |
| Odeur | : Sucré(e). |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : Pas disponible |
| Point d'ébullition | : Pas disponible |
| Inflammabilité | : Non applicable |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes | : Non comburant. |
| Limites d'explosivité | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : |
| Température d'auto-inflammation | : Pas disponible |
| Température de décomposition | : Pas disponible |
| pH | : 8,8 |
| Viscosité, cinématique | : Pas disponible |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : Pas disponible |
| Densité relative | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Pas disponible |
| Caractéristiques d'une particule | : Non applicable |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Amines, C12-14 (numéro pair) -alkyldiméthyle, N-oxydes (308062-28-4)

| | |
|----------------|------------|
| DL50 orale rat | 1064 mg/kg |
|----------------|------------|

L'acide sulfurique, les esters d'alkyle mono-c12-14, les sels de sodium (85586-07-8)

| | |
|----------------|---|
| DL50 orale rat | 500 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.1 bis (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Procedure) |
|----------------|---|

| | |
|------------|-------------------------------|
| DL50 orale | > 500 mg/kg de poids corporel |
|------------|-------------------------------|

| | |
|------------------|---|
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |
|------------------|---|

Sulfonique c14-16 alkane hydroxy et c14-16 alcène; sels de sodium (= sodium c14-16 oléfinesulfonate) (68439-57-6)

| | |
|------------|-----------------------------|
| DL50 orale | 578 mg/kg de poids corporel |
|------------|-----------------------------|

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| DL50 voie cutanée | > 2000 mg/kg de poids corporel |
|-------------------|--------------------------------|

| | |
|--|--------------|
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 52000 mg/l |
|--|--------------|

Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)

| | |
|------------|--------------------------------|
| DL50 orale | > 5000 mg/kg de poids corporel |
|------------|--------------------------------|

Benzisothiazolinone (2634-33-5)

| | |
|------------|------------------------------|
| DL50 orale | 1020 mg/kg de poids corporel |
|------------|------------------------------|

| | |
|-------------------|------------------------------|
| DL50 voie cutanée | 4115 mg/kg de poids corporel |
|-------------------|------------------------------|

| | |
|--|----------|
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | 100 mg/l |
|--|----------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 8,8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 8,8

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| | |
|---|--------------|
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |

Le sulfate de lauréth de sodium (68891-38-3)

| | |
|-----------------------------|--|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | > 225 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents) |
|-----------------------------|--|

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|--|
| Ecologie - général | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Ecologie - eau | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Le sulfate de lauréth de sodium (68891-38-3)

| | |
|------------------------|---|
| CL50 - Poisson [1] | 7,1 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) |
| CE50 - Crustacés [1] | 7,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 - Crustacés [2] | 7,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 72h - Algues [1] | 27 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| CE50 72h - Algues [2] | 27,7 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| NOEC (chronique) | 0,27 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d' |
| NOEC chronique poisson | 0,14 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d' |

L'acide sulfurique, les esters d'alkyle mono-c12-14, les sels de sodium (85586-07-8)

| | |
|---|--|
| CL50 - Poisson [1] | 3,6 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1] | 4,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 4,7 mg/l waterflea |
| CE50 72h - Algues [1] | > 20 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| CE50 72h - Algues [2] | 12 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| NOEC chronique poisson | ≥ 1,357 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '42 d' |

Sulfonique c14-16 alkane hydroxy et c14-16 alcène; sels de sodium (= sodium c14-16 oléfinesulfonate) (68439-57-6)

| | |
|---|--------------------|
| CL50 - Poisson [1] | > 1 mg/l |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | > 1 mg/l waterflea |

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)

| | |
|---|---------------------|
| CL50 - Poisson [1] | 1,5 mg/l |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 21,5 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | 30 mg/l |

Benzisothiazolinone (2634-33-5)

| | |
|---|---------------------|
| CL50 - Poisson [1] | 2,18 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1] | 0,99 mg/l |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 2,94 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | 0,11 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible. |
|------------------------------|---------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. |
|------------------------------|---------------------------|

Benzisothiazolinone (2634-33-5)

| | |
|--|-----|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,7 |
|--|-----|

12.4. Mobilité dans le sol

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

| | |
|----------------|---------------------------|
| Ecologie - sol | Aucune donnée disponible. |
|----------------|---------------------------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

| | |
|-----------------------------|---|
| Autres effets néfastes | : Aucun connu |
| Indications complémentaires | : Éviter le rejet dans l'environnement. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Législation régionale (déchets) | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. |
| Méthodes de traitement des déchets | : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé. Ne pas rincer liquide dans les systèmes d'égout ou d'eau publics. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Indications complémentaires | : Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Fragrances allergisantes > 0,01%:

BENZISOTHIAZOLINONE

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:

| Composant | % |
|--|-----|
| agents de surface amphotères, agents de surface anioniques | <5% |
| BENZISOTHIAZOLINONE | |
| parfums | |

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

| Code | Description |
|-------|--|
| RG 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |
| RG 66 | Rhinites et asthmes professionnels |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|-------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 |
| EUH208 | Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique. |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

CONCENTRATE SNOW FOAM SHAMPOO

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Désistement juridique: Turtle Wax Europe Limited. Tous les droits sont réservés.

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec un autre matériau ou dans des conditions ou processus particuliers. Au meilleur de nos connaissances, ces informations sont exactes et fiables à la date de publication. Aucune garantie ou représentation n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou du sous-traitant de s'assurer de l'adéquation de ces informations à leurs circonstances, conditions ou utilisations particulières. Cela inclut le transport, le stockage et l'élimination qui sont hors de notre contrôle.